

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF64

présenté par
Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE 58 A

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime la modification des modalités de répartition (suppression de la garantie de non-baisse) de la DSU introduite au Sénat.